



NOS RETRAITES 2013

9 juillet 2013

Partager les richesses, c'est taxer les richesses, pas notre niveau de vie

Le gouvernement prépare de nouveaux reculs, organisons la mobilisation !

Pendant l'été, le gouvernement prépare une nouvelle loi sur les retraites qui sera présentée en Conseil des ministres le 18 septembre avec un débat au parlement dès le mois d'octobre ! Il prétend faire de la concertation mais décide d'un calendrier ultraserré. Il veut ainsi éviter un véritable débat citoyen et espère de cette façon empêcher toute mobilisation sociale contre ces mauvais coups...

Ce projet s'inscrit dans les politiques d'austérité généralisée promues par l'Union européenne et reprises par les gouvernements. Ces politiques conduisent à la catastrophe : elles sont inefficaces économiquement et injustes socialement ! Le patronat pour sa part exige toujours plus de déréglementation sociale pour conserver ses profits !

D'ores et déjà, le gouvernement a annoncé un allongement de la durée de cotisation (à 44 ans ?) et prépare des mesures en s'appuyant sur les préconisations du rapport Moreau.

Ces mesures s'inscrivent pour l'essentiel dans une seule logique : faire payer au maximum les salarié-es et retraité-es d'aujourd'hui et de demain !

L'argument du gouvernement est celui qui a été employé à chaque contre-réforme : **on vit plus vieux, on doit donc travailler plus longtemps !** C'est oublier le chômage, la précarité, le recul de l'espérance de vie en bonne santé... et surtout le fait que la productivité et les profits ne cessent d'augmenter !



En luttant contre le chômage, en s'attaquant aux revenus du capital. En luttant contre la fraude fiscale la part salariale perdue depuis trente ans au profit des dividendes : 170 milliards par an !

Partir à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations pour un taux plein à 75% c'est possible !

Il faut supprimer la décote/surcote et abroger les lois Balladur et Fillon. Il faut lutter ensemble pour des retraites décentes pour toutes et tous.

L'autre argument est la nécessité de trouver 20 milliards d'ici 2020 pour équilibrer notre système de retraites par répartition.

Pour Solidaires, il est possible de garantir le financement, et même de l'améliorer, à condition de mettre à contribution tous les revenus qui échappent aujourd'hui, en totalité ou en partie, aux cotisations sociales : il s'agit bien de mettre en œuvre une autre répartition des richesses, moins inégalitaire !

Les pistes sur lesquelles le gouvernement travaille

Début juillet, quand le Premier ministre a reçu les syndicats, il n'a pas précisé les choix que le gouvernement envisage : mais nous savons que les propositions du rapport Moreau sont sur la table !

Très forte baisse des pensions pour les actifs, futurs retraité-es par plusieurs mesures cumulatives :

- **Baisse des futures pensions** en demandant 44 ans de cotisation en 2020, pour une retraite à taux plein, alors que la moyenne de cotisation validée, constatée aujourd'hui, est de 37 ans.
- **Pour les fonctionnaires**, calcul de la pension non plus sur le dernier salaire, mais sur les salaires des 10 dernières années. Cette mesure est envisagée au prétexte de l'égalité entre privé et public : or, compte tenu de la spécificité des carrières du public, le taux de remplacement (rapport de la pension sur le salaire) entre privé et public est aujourd'hui identique. Il s'agit en fait de baisser les pensions des salarié-es du secteur public...

Baisse du pouvoir d'achat des retraité-es :

- **La pension ne serait même plus revalorisée** autant que l'inflation.
- **Baisse des pensions** en passant la CSG de 6,6 à 7,5%, et en fiscalisant le supplément de 10% de la pension pour les personnes ayant eu au moins 3 enfants.
- **Baisse des revenus** en supprimant la déduction de 10 % pour le calcul des impôts, ce qui pénalisera 10 millions de familles et rendra imposable 800 000 personnes, perdant aussi toute une série d'aides.

Et quasiment rien n'est demandé aux actionnaires et au patronat : seulement une hausse de 0,1 % des cotisations sociales, soit 2,6 milliards d'euros, à partager entre parts salariale et patronale.



Impossible de cotiser plus longtemps !

- ⇒ **Un/une jeune commence à valider des droits** à la retraite, en moyenne, entre 20 et 21 ans, et valide une année complète à 22,5 ans.
- ⇒ **Plus d'1 jeune sur 4 est encore au chômage** à 25 ans.
- ⇒ **La moitié des seniors est déjà au chômage** avant 60 ans...
- ⇒ **La durée moyenne cotisée réellement**, selon le Conseil d'Orientation des Retraites, ne s'élève qu'à 31 ans et la durée moyenne validée à **37 ans**.

Et pourtant, l'allongement de la durée de cotisation représente la mesure phare mise en avant par le gouvernement !

L'Union syndicale Solidaires y est totalement opposée :

- **L'allongement de la vie ne représente pas un élément nouveau**, il date de 250 ans. Il n'a pas empêché le progrès social, bien au contraire, en utilisant le partage de l'augmentation de la productivité horaire. En 1981, l'allongement de la durée de vie n'a pas empêché le Président Mitterrand d'avancer l'âge légal de départ en retraite de 65 ans à 60 ans...

- **Salarié-es et retraité-es regardent le nombre d'années en bonne santé.**

L'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, n'est que de 63,1 ans et elle recule.

Celles et ceux qui ont vécu jusqu'à 65 ans peuvent espérer se sentir en bonne santé pendant seulement 7 ans. Les meilleures années de retraites, ce sont celles du début de la période de retraites (entre 60 et 65 ans), pas de la fin de vie !

- **Allonger la durée de cotisation au delà de la durée moyenne validée, 37 ans, revient à baisser la pension.**

Une durée à 44 ans, c'est une pension de 47% du salaire, au lieu de 75%, pour les fonctionnaires, et de 31,5%, au lieu de 50%, pour le privé.

Un nouveau recul social qui amplifie les précédents : c'est inacceptable !

Depuis 1987, les gouvernements successifs ont imposé six « réformes » principales baissant les pensions :

- **Allongement de la durée de cotisation**, de 37,5 ans avant 1993, elle est aujourd'hui de 41,5 ans pour les personnes nées à partir de 1955.
- **Recul de 60 à 62 ans de l'âge du départ** en retraite, et de 65 à 67 ans de l'âge permettant de percevoir une retraite sans décote. La majorité des salarié-es sont au chômage à 60 ans. Cette « économie » sur les caisses augmente les dépenses du chômage.
- **Instauration de la décote** (et de la surcote) : double peine pour les personnes n'ayant pas cotisé assez longtemps.
- **Indexation des pensions** et des salaires « portés au compte » sur les prix et non plus sur les salaires, ce qui diminue les pensions.
- **Prise en compte des 25 meilleures années de salaire** (au lieu des 10 avant 1993) dans le calcul des pensions des salarié-es du privé : de très mauvaises années entrent dans le calcul du salaire moyen, surtout pour les femmes et les temps partiels.
- **Baisse du rendement de la complémentaire** ARRCO du privé (pension touchée / cotisations versées) de 9,6% en 1990 à 6,6% en 2009, et à partir de 2013, évolution de la pension en dessous de l'inflation.

**Et le gouvernement indique
qu'il veut faire une réforme « juste »
réduisant les inégalités**

Il envisage des mesures concernant la pénibilité, les polypensionnés ou les inégalités femmes/hommes.

Pour l'instant, les mesures mises sur la table par le rapport Moreau sont largement insuffisantes et ne compenseront en aucun cas les mauvais coups qui se préparent.

Sur la pénibilité, seuls le travail de nuit et l'exposition à des produits cancérigènes seraient pris en compte de manière individuelle : **rien sur les facteurs de stress, l'intensité mentale et surtout rien sur les effets cumulatifs, rien sur une prise en compte par métiers...**

Pour les femmes, la seule mesure envisagée pour l'instant dans le rapport Moreau, serait une forfaitisation de la majoration de 10 % de la pension (pour les parents de trois enfants) qui favorise davantage les pères que les mères. Cela va dans le bon sens mais ne règle rien de l'essentiel des inégalités de pensions entre femmes et hommes : **les femmes touchent, en, moyenne, 40 % de pension en moins !**

ET au-delà de 2020, quel avenir ?

Au-delà des 20 milliards à trouver d'ici 2020 pour équilibrer les comptes, le gouvernement travaille aussi sur le plus long terme en s'appuyant sur le rapport du Conseil d'orientation des retraites (décembre 2012) qui propose trois pistes pour équilibrer les caisses en 2060 :

- **soit repousser l'âge de départ à 67 ans** : c'est obliger les caisses de chômage et préretraite à payer ce que les caisses de retraites vont économiser puisqu'une grande partie des salarié-es ne sont plus au travail... La politique des vases communicants ne règle rien.
- **soit baisser les pensions de 31%**, et appauvrir encore plus les retraité-es...
- **soit augmenter les cotisations sociales de 8,7 points** ce qui représente 0,185 point par an, ce qu'une économie partageant mieux les richesses peut absorber. Il est normal que la société accorde une part des richesses plus grande aux retraites, comme elle l'a fait dans le passé, de façon bien plus importante : 5% du Produit Intérieur Brut en 1960, 10% en 1980, 13,5% aujourd'hui...

Pour Solidaires, c'est bien cette dernière piste qu'il faut mettre sur la table : elle permettrait de financer le système de retraites et contribuerait à rééquilibrer la répartition des richesses !

Plus de cotisations, c'est possible :

La fin des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, y compris sur l'intéressement et la participation,
⇒ **c'est alimenter les caisses** de la sécurité sociale, dont les retraites de 8 à 10,3 milliards d'euros (Cour des comptes, 2007).

Augmenter les cotisations patronales en diminuant les dividendes distribués par les entreprises (en revenir à 4,2% de la masse salariale comme en 1980, au lieu des 12,9 % de 2008),
⇒ sans toucher à l'investissement productif, ni à la sacro-sainte compétitivité des entreprises.

Faire disparaître l'écart de salaire de 19% entre hommes et femmes,
⇒ **c'est 37 milliards d'euros de cotisations sociales** avec « une croissance du PIB de l'ordre de 15 à 45% » (Commission européenne).

Aligner le taux d'emploi des femmes sur celui des hommes (+10 points),
⇒ **c'est +5% de recettes pour les cotisations sociales**, plus du double de la somme nécessaire pour équilibrer le système de retraites en 2020.

Face à ces mauvais coups qui se préparent, organisons une mobilisation interprofessionnelle : grèves et manifestations le mardi 10 septembre !

Le contenu du projet de loi ne sera connu que **début septembre**. Pour autant, nous avons bien compris que les mesures envisagées s'inscrivent dans les politiques d'austérité généralisées et constitueront de nouveaux reculs sociaux.

C'est donc sans attendre qu'il faut construire le rapport de forces. Ce que nous n'avons pas accepté du gouvernement de Nicolas Sarkozy en 2010, nous ne l'accepterons pas d'un gouvernement qui avait annoncé le « changement » !

D'ores et déjà, une journée de mobilisation interprofessionnelle, avec grèves et manifestations, est prévue le mardi 10 septembre avec un appel de quatre organisations nationales : CGT, FO, FSU et Solidaires.

Des collectifs locaux unitaires (associations, partis, syndicats, citoyens/citoyennes) se mettent en place partout dans le pays : la retraite, c'est un enjeu de société !

Solidaires agit pour :

Le départ avec une retraite complète à 60 ans, à 55 ans pour les salarié-es ayant subi des travaux pénibles et maintien des régimes spéciaux.

La suppression de la décote qui pénalise les personnes qui ont eu des carrières heurtées et particulièrement les femmes.

L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, afin de maintenir la parité d'évolution des revenus entre actifs et retraité-es, et des salaires pris en compte pour le calcul du montant de la retraite.

Une retraite qui garantit un taux de remplacement de 75 % du salaire pour une carrière complète et le retour aux 10 meilleures années pour les salarié-es du privé et le maintien du calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires.

37,5 annuités de cotisations pour avoir une retraite à taux plein et en premier lieu abandon de la règle adoptée en 2003 qui affecte la plus grande partie de la croissance de l'espérance de vie à l'augmentation de la durée de cotisation.

La validation (sans rachat) des périodes de chômage, d'étude et de stage dès l'âge de 18 ans.

Pas de retraite inférieure au SMIC.

Revalorisation du minimum vieillesse et du minimum contributif.

Un plan de rattrapage des salaires des femmes au titre de la réparation des inégalités (comme l'ont fait certaines entreprises), ce qui contribue à augmenter les recettes en cotisations pour les retraites et améliore les futures pensions, avec sanction financière à la clef en cas d'absence de résultats concrets.

La majoration du taux de cotisation des employeurs pour les emplois à temps partiel, par exemple cotisation sur une base de temps plein.

Une répartition plus juste des bonifications pour enfants : la bonification de pension de 10% pour trois enfants accordés aux parents rapporte plus aux pères (qui ont de meilleurs salaires) qu'aux mères : elle devrait être forfaitisée par exemple. Les droits familiaux devraient être harmonisés entre régimes.

Le remplacement des mesures de type de l'allocation parentale d'éducation par une mesure égalitaire de congé parental, c'est-à-dire destinée à être prise par les deux parents.

L'amélioration du taux d'emploi des femmes et diminution du temps partiel imposé ou « choisi faute de mieux » par le développement d'un service public d'accueil de la petite enfance, et de services d'aide à la perte d'autonomie.